

**Assemblée Générale Extraordinaire du jeudi 18 mai 2006 : Réfection des routes.
19h45 à la Mairie de St Nom**

Chers amis,

Vous êtes invités à venir très nombreux à l'Assemblée Générale Extraordinaire que nous organisons sur la réfection des routes privées de notre Domaine.

Si nous organisons une AG sur ce projet, c'est que le sujet est techniquement complexe et coûteux.

Techniquement complexe : car il ne s'agit pas de simples rebouchages de trous ici et là mais de comprendre l'origine des désordres apparus sur certaines parties de nos routes et d'y remédier durablement.

Coûteux : car il ne s'agit pas d'un simple passage 'cosmétique' et superficiel d'une goudronneuse mais de la réfection en profondeur de certaines parties de nos voies très endommagées.

Le Conseil Syndical, devant l'ampleur et la complexité de la tâche, a décidé de s'adresser à un bureau d'études indépendant pour étudier notre cas, trouver des remèdes et éventuellement diriger les travaux. Deux résidents, Alain GENTIL et Michel ROGER (que nous remercions pour leur immense travail), nous ont préparé et lancé un appel d'offre. Un bureau d'études indépendant a été sélectionné : *Iris-Conseil*

Soyez rassurés : jusqu'à présent, nous n'avons pas dépensé un sou !

L'opération "routes", pour laquelle nous sollicitons votre accord, se déroulerait selon le schéma simplifié suivant (voir en annexe le détail):

1. Etude Initiale par le Bureau d'Etudes
 - Phase 1 : Diagnostic et Remèdes
 - Phase 2 : Descriptif des travaux + Evaluation des coûts
2. Nouvelle Assemblée Générale qui, au vu des résultats et des coûts évalués, pourra accepter et/ou refuser tout ou partie des travaux
3. Démarrage des travaux acceptés par l'AG et suivi des travaux par *Iris-Conseil*

Une seule motion sera soumise à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2006 : accepter le principe du schéma précédent et autoriser le Conseil Syndical à commander immédiatement la prestation à *Iris-Conseil* de l'étude initiale.

Nous comptons sur votre présence. **Si vous n'êtes pas disponible ce soir là, faites vous représenter en utilisant le pouvoir joint à cette convocation.**

Cordialement,

Maurice GUINAMARD,
Président du Conseil Syndical (01 34 62 80 02)

Texte de la Motion :

L'Assemblée Générale du 18/05/2006 autorise le Conseil Syndical à passer une commande à l'entreprise *Iris-Conseil* pour l'exécution de l'Etude Initiale (phases 1 et 2 de l'appel d'offre) de la réfection des voies privées du Domaine, dans les conditions de l'appel d'offre acceptées par *Iris-Conseil* pour un montant de 43.400€

A l'issue de cette Etude Initiale, le Conseil Syndical convoquera une nouvelle Assemblée Générale pour présenter (avec l'assistance d'*Iris-Conseil*) les résultats du diagnostic ainsi que le ou les projets élaborés par *Iris-Conseil* afin que l'Assemblée Générale décide des travaux à réaliser.

Acceptez-vous cette motion ?